Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260126-2026_003_03-DE

Commune de Baulon
Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mille-vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, M. GAUTIER Baptiste, Mme PIERSON Nelly, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme SAËZ Lucie, M. HARDY Patrick, M. DE PIOGER Marc, M. HAMON Ludovic, M. GEORGEAULT Xavier, Mme GRIMAULT Séverine, Mme GODARD Carole, M. TOURNEUR François, M. DELORY Thierry

Absents ayant donné pouvoir : Mme LEROY Marie-Françoise à Mme PIERSON Nelly, Mme LORGEOUX Karine à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme PIERROT Béatrice, M. BICHET Guillaume, Mme LANÇON Gentiane

M. Patrick HARDY est désigné secrétaire de séance.

2026-003-03 – Subvention au Comité des Relations Internationales des Communes Jumelées (CRIC)

Le comité des Relations Internationales du Canton de Guichen (CRIC) a déposé une demande de subvention à la commune, qui présente l'état de ses comptes ainsi que la liste des projets et manifestations organisées en lien avec 4 villes jumelées : de Srem en Pologne, de Skerries en Irlande, de Milevsko en Tchéquie et de Villafranca-de-los-Barros en Espagne.
Avant la création de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), cette association était subventionnée par la communauté de communes « ACSOR ». Depuis la création de VHBC au 1er janvier 2014, les actions de cette association n'ont pas été reconnues d'intérêt communautaire par les membres du conseil communautaire.
C'est pourquoi depuis 2015, les communes de l'ancien EPCI dénommé « ACSOR », prennent chacune à leur charge cette subvention en contrepartie de la valorisation de l'attribution de compensation à hauteur du montant validé par la CLECT intercommunale. Baulon a bénéficié d'une revalorisation annuelle de 253,66€.

Il est proposé au Conseil municipal de donner suite à cette demande, en approuvant le versement d'une subvention de 254 € au CRIC du canton de Guichen pour l'année 2026.

Avis du Bureau : favorable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- D'attribuer une subvention de 254 € au CRIC du canton de Guichen ;

- De dire que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du budget communal ;

Publiée le : 28 janvier 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 30 janvier 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 26 janvier 2026

Le Maire,
Christophe VERON